



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

1. CADRE GENERAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du Groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du Groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR) sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directeur et Conseil de Surveillance.

1.3. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du Groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier .

1.5. MECANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

1.6 FAITS MARQUANTS

L'année 2016 a été marquée par l'opération de fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la Banque Centrale Populaire, approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP tenue le 30 juin 2016. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de reconfiguration de la structure du Groupe en liaison avec la nouvelle architecture des Régions du pays. Par conséquent, le Groupe publie des comptes sociaux proforma de la BCP pour décembre 2015, afin de faciliter une bonne lecture de ses performances.

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1er janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

2.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.1.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.1.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le CPM doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.2.1. Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

2.4.2.2. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

2.5. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.5.1. PRETS ET CREANCES

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi, que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit, calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

2.5.2. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

2.5.3. ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNEES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

2.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.6.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.6.2. PRIX COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.6.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.6.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.6.5. ACTIONS NON COTEES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

2.7.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

2.7.2. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon couru pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les règles d'évaluation des titres à revenus fixe ou variable non cotés sur un marché réglementé sont formalisées en interne et respectées d'un arrêté à l'autre.

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

2.7.3. PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHANCE

La catégorie des « Placements détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

2.7.4. OPERATIONS DE PENSIONS ET PRETS / EMPRUNTS DE TITRES

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

2.7.5. DATE DE COMPTABILISATION ET DE DECOMPTABILISATION

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

2.7.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés

Actifs financiers disponibles à la vente

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Placements détenus jusqu'à l'échéance

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.8. OPERATIONS EN DEVICES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

2.9.1. DEPRECIATION SUR PRETS ET CREANCES ET ASSIMILES

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

2.9.1.1. Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée

comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

2.9.1.2. Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

2.9.2. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

2.9.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives) :

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives):

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

- Pour la provision collective :

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

2.10. DETTES REPRESENTEES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales.



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DERIVES INCORPORES

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le Groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui de ces dernières.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. IMPOTS COURANT ET DIFFERE

2.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

2.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait du impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), ALHIF Management et Attaamine Chaabi.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Banque Populaire Marocco-Guinéenne et Atlantic Bank International

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.21. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

2.21.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.21.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

BILAN IFRS CONSOLIDE

	(en milliers de DH)	
ACTIF IFRS	31/12/16	31/12/15
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	14 702 268	9 666 234
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	37 244 478	25 335 277
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	35 993 369	26 512 233
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	11 876 580	19 798 216
Prêts et créances sur la clientèle	213 852 770	210 134 275
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	15 249 478	16 104 743
Actifs d'impôt exigible	1 131 388	730 719
Actifs d'impôt différé	652 005	480 251
Comptes de régularisation et autres actifs	7 520 710	8 913 120
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence	37 843	43 186
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles	11 216 940	9 120 136
Immobilisations incorporelles	907 083	737 025
Ecart d'acquisition	1 326 523	1 253 301
TOTAL ACTIF IFRS	351 711 435	328 828 716

COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

	(en milliers de DH)	
	31/12/16	31/12/15
Intérêts et produits assimilés	14 971 087	14 967 103
Intérêts et charges assimilés	-4 563 913	-4 477 642
MARGE D'INTERETS	10 407 174	10 489 461
Commissions perçues	2 402 478	2 183 458
Commissions servies	-314 071	-231 081
MARGE SUR COMMISSIONS	2 088 407	1 952 377
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 786 343	1 752 478
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	615 146	609 147
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ	2 401 489	2 361 625
Produits des autres activités	3 963 797	1 112 544
Charges des autres activités	-3 206 155	-575 117
PRODUIT NET BANCAIRE	15 654 712	15 340 891
Charges générales d'exploitation	-7 014 245	-6 666 521
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-869 181	-835 096
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 771 286	7 839 274
Coût du risque	-3 322 603	-3 253 131
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 448 683	4 586 142
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5 585	-7 937
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20 236	105 771
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPOTS	4 474 504	4 683 976
Impôts sur les bénéfices	-1 436 286	-1 661 198
RESULTAT NET	3 038 218	3 022 779
Résultat hors groupe	394 792	511 392
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP⁽¹⁾	2 643 426	2 511 387
Résultat par action (en dirham)	14,50	13,78
Résultat dilué par action (en dirham)	14,50	13,78

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)	
	31/12/16	31/12/15
Résultat net	3 038 218	3 022 779
Ecart de conversion	-21 478	-24 010
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	745 556	285 916
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-28 467	22 418
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	695 611	284 324
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 733 829	3 307 103
Part du groupe ⁽¹⁾	2 948 901	2 445 222
Part des minoritaires	784 928	861 881

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe ⁽¹⁾	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2014	1 731 421	15 612 710		8 208 721	1 333 413	26 886 264	7 837 377	34 723 642
Opérations sur capital	91 126	1 585 617		-14 364		1 662 379		1 662 379
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres							-645 116	-645 116
Affectation du résultat		1 725 620		-1 725 620				
Dividendes		-908 995				-908 995	60 276	-848 719
Résultat de l'exercice				2 511 387		2 511 387	511 392	3 022 779
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)					-56 227	-56 227	364 562	308 334
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					-46 388	-9 937	-14 073	-24 010
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (C)				36 451				
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				36 451	-102 615	-66 164	350 488	284 324
Variation de périmètre				-99 245		-99 245	854 496	755 251
Autres variations		-61 825		-63 832		-125 657	10 681	-114 976
Capitaux propres clôture 31.12.2015	1 822 547	17 953 127		8 853 498	1 230 797	29 859 969	8 979 595	38 839 564
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres							-476 218	-476 218
Affectation du résultat		1 830 200		-1 830 200				
Dividendes		-1 047 964				-1 047 964	68 069	-979 895
Résultat de l'exercice				2 643 426		2 643 426	394 792	3 038 218
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)					295 371	295 371	421 718	717 089
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-21 986	10 104	-31 582	-21 478
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				32 091				
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				32 091	273 385	305 475	390 136	695 611
Variation de périmètre				566 000		566 000	111 510	677 510
Autres variations		-60 110		-271 978		-332 088	-91 778	-423 866
Capitaux propres clôture 31.12.2016	1 822 547	18 675 253		9 992 837	1 504 182	31 994 818	9 376 106	41 370 924

⁽¹⁾ Suite à la prise de participation majoritaire par la Banque Centrale Populaire dans le capital des Banques Populaires Régionales, la BCP consolide les BPRs par intégration globale.

	(en milliers de DH)	
PASSIF IFRS	31/12/16	31/12/15
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	538 992	550 175
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	33 907 629	25 804 021
Dettes envers la clientèle	259 737 639	250 313 094
Dettes représentées par un titre		
Titres de créance émis	132 663	224 113
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	1 211 397	1 100 045
Passifs d'impôt différé	503 431	436 310
Comptes de régularisation et autres passifs	7 171 302	5 720 565
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance	3 365 441	846 810
Provisions pour risques et charges	2 652 042	2 318 107
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 215 328	2 642 489
Dettes subordonnées	1 119 975	2 675 911
Capital et réserves liées	20 497 798	19 775 674
Actions propres		
Réserves consolidées	12 404 649	11 847 209
- Part du groupe ⁽¹⁾	4 134 080	3 699 622
- Part des minoritaires	8 270 569	8 147 586
Gains ou pertes latents ou différés	2 214 931	1 551 414
- Part du groupe ⁽¹⁾	1 504 181	1 230 798
- Part des minoritaires	710 750	320 616
Résultat net de l'exercice	3 038 218	3 022 779
- Part du groupe ⁽¹⁾	2 643 426	2 511 387
- Part des minoritaires	394 792	511 392
TOTAL PASSIF IFRS	351 711 435	328 828 716

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	(en milliers de DH)	
	31/12/16	31/12/15
Résultat avant impôts	4 474 504	4 683 976
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	804 432	740 000
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-1 694	30 005
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 376 128	2 166 959
+/- Dotations nettes aux provisions	319 148	207 397
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2 815	959
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-809 857	-1 490 243
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	28 692	176 877
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 719 664	1 831 954
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	21 009 801	-18 372 328
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	4 258 098	14 868 699
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-18 860 006	525 565
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5 563 466	-3 107 525
- Impôts versés	-1 749 722	-2 163 313
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	10 221 637	-8 248 902
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	16 415 804	-1 732 972
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2 997 288	129 551
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 974 142	-1 176 938
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 971 430	-1 047 387
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	1 069 526	1 138 872
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 701 213	-199 670
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-631 687	939 202
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-48 721	15 488
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 763 966	-1 825 669

	(en milliers de DH)	
	31/12/16	31/12/15
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 110 468	11 936 137
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 116 059	7 637 341
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	994 409	4 298 796
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 874 434	10 110 468
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14 163 276	9 116 059
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 711 158	994 409
Variation de la trésorerie nette	9 763 966	-1 825 669



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

3.1 ACTIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

(en milliers de dhs)

	31/12/16			31/12/15		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres de transaction	37 226 065		37 226 065	25 247 543		25 247 543
Bons du Trésor et valeurs assimilées	19 949 773		19 949 773	14 555 840		14 555 840
Autres titres de créance	384 692		384 692	293 931		293 931
Titres de propriété	16 891 600		16 891 600	10 397 772		10 397 772
Instruments financiers dérivés de transaction	18 413		18 413	87 734		87 734
Instruments dérivés de cours de change	18 413		18 413	87 734		87 734
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	37 244 478		37 244 478	25 335 277		25 335 277

3.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(en milliers de DH)

	31/12/2016	31/12/15
Titres de créance négociables	16 697 991	12 154 130
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	15 867 442	11 476 612
Autres titres de créance négociables	830 549	677 518
Obligations	4 080 758	3 997 724
Obligations d'Etat	3 042 095	3 105 012
Autres Obligations	1 038 663	892 712
Actions et autres titres à revenu variable	15 701 686	10 971 211
dont titres cotés	727 921	895 157
dont titres non cotés	14 973 765	10 076 054
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	36 480 435	27 123 066
dont gains et pertes latents	2 691 828	1 955 807
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	487 066	610 833
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	35 993 369	26 512 233

3.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)

3.3.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit	31/12/16	31/12/15
Comptes à vue	6 519 419	4 320 857
Prêts	5 297 451	9 004 153
Opérations de pension	65 008	6 600 859
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	11 881 878	19 925 869
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	5 298	127 653
TOTAL DES PRETS ET DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	11 876 580	19 798 216

3.3.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique	31/12/16	31/12/15
Maroc	9 797 120	16 713 207
Zone off shore	457 326	814 803
Afrique	946 535	1 766 968
Europe	680 897	630 892
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AVANT DEPRECIATION	11 881 878	19 925 869
Provisions pour dépréciation	5 298	127 653
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT NETS DE DEPRECIATION	11 876 580	19 798 216

3.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

3.4.1 prêts consentis et Créances sur la Clientèle	31/12/16	31/12/15
Comptes ordinaires débiteurs	22 838 612	25 346 263
Prêts consentis à la clientèle	190 085 668	182 161 545
Opérations de pension	1 464 418	1 638 333
Opérations de location-financement	12 674 604	12 858 609
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	227 063 302	222 004 751
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	13 210 532	11 870 476
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION	213 852 770	210 134 275

3.4.2. Ventilation de prêts et créances sur la clientèle par zone géographique	31/12/16	31/12/15
Maroc	185 951 073	185 047 921
ZONE OFF SHORE	3 307 713	2 007 792
AFRIQUE	23 683 525	22 240 398
EUROPE	910 459	838 163
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	213 852 770	210 134 275

3.4.3 Détail des créances sur la clientèle

(en milliers de DH)

	31/12/16	31/12/15
Encours sain	209 723 866	205 687 341
Encours en souffrance	17 339 436	16 317 410
Total encours	227 063 302	222 004 751
Provision individuelle	11 187 450	9 579 040
Provision collective	2 023 082	2 291 436
Total provisions	13 210 532	11 870 476
TOTAL PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATIONS	213 852 770	210 134 275

3.5 PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHÉANCE

(en milliers de DH)

	31/12/16	31/12/15
Titres de créance négociables	14 500 576	15 199 944
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	14 346 839	15 097 770
Autres titres de créance négociables	153 737	102 174
Obligations	748 902	904 799
Obligations d'Etat	456 444	135 656
Autres Obligations	292 458	769 143
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHÉANCE	15 249 478	16 104 743

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers de DH)

	31/12/16			31/12/15		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 942 543	6 725 602	11 216 941	15 418 937	6 298 801	9 120 136
Terrains et constructions	10 556 405	2 746 836	7 809 569	8 292 235	2 638 147	5 654 088
Equipement, Mobilier, Installations	3 366 608	2 171 648	1 194 960	3 181 834	2 071 335	1 110 499
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	4 019 530	1 807 118	2 212 412	3 944 868	1 589 319	2 355 549
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 604 945	697 862	907 083	1 356 663	619 638	737 025
Droit au bail	313 592		313 592	302 458		302 458
Brevets et marques	42 615		42 615	11 858		11 858
Logiciels informatiques	854 644	697 862	156 782	756 748	619 638	137 110
Autres immobilisations incorporelles	394 094		394 094	285 599		285 598
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	19 547 487	7 423 464	12 124 023	16 775 600	6 918 439	9 857 161

3.7 ECART D'ACQUISITION

(en milliers de dhs)

	31/12/15	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/16
Valeur Brute	1 253 301	82 676	-9 454		1 326 523
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	1 253 301	82 676	-9 454	-	1 326 523

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

3.8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	31/12/16	31/12/15
Comptes à vue	808 261	3 326 448
Emprunts	22 988 520	20 878 945
Opérations de pension	10 110 848	1 598 628
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	33 907 629	25 804 021

3.9 DETTES ENVERS LA CLIENTELE

3.9.1 Dettes envers la clientèle			3.9.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique		
	31/12/16	31/12/15		31/12/16	31/12/15
Comptes ordinaires créditeurs	161 217 819	151 470 760	Maroc	229 975 253	223 233 004
Comptes à terme	57 040 867	56 993 402	Zone off shore	335 273	485 806
Comptes d'épargne à taux administré	32 621 645	30 319 848	Afrique	28 358 304	25 509 244
Bons de caisse	3 727 370	3 913 925	Europe	1 068 809	1 085 039
Opérations de pension		850 257	Total en principal	259 737 639	250 313 094
Autres dettes envers la clientèle	5 129 938	6 764 902			
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	259 737 639	250 313 094			

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	MONTANT AU 31/12/15	GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES	DOTATIONS	REPRISES	VARIATION DE PERIMETRE	AUTRES MOUVEMENTS	MONTANT AU 31/12/16
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	535 123		241 332	11 868		-27 369	737 218
Provisions pour engagements sociaux	929 292	45 071	95 096				1 069 459
Autres provisions pour risques et charges	853 692	2 523	241 251	253 996	1 946	-51	845 365
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 318 107	47 594	577 679	265 864	1 946	-27 420	2 652 042

4.1 MARGE D'INTERET

	31/12/16			31/12/15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	12 752 585	3 725 549	9 027 035	12 788 629	3 395 163	9 393 466
Comptes et prêts/emprunts	11 848 153	3 670 032	8 178 121	12 016 123	3 347 050	8 669 073
Opérations de pensions	44 067	4 673	39 394	20 312	19 988	324
Opérations de location-financement	860 365	50 844	809 521	752 195	28 125	724 070
OPERATIONS INTERBANCAIRES	473 780	724 340	-250 559	550 311	929 064	-378 753
Comptes et prêts/emprunts	267 616	417 948	-150 333	380 172	536 041	-155 869
Opérations de pensions	206 165	306 391	-100 227	170 139	393 023	-222 884
Emprunts émis par le Groupe		92 434	-92 434		146 505	-146 505
Actifs disponibles à la vente	1 085 518	21 590	1 063 928	904 422	6 910	897 512
Actifs détenus jusqu'à échéance	659 205		659 205	723 741		723 741
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILES	14 971 087	4 563 913	10 407 174	14 967 104	4 477 642	10 489 461

4.2 COMMISSIONS NETTES

	31/12/16			31/12/15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	268 808	5 667	263 141	177 538	1 033	176 505
Produits nets sur moyen de paiement	398 774	34 731	364 043	414 419	36 594	377 826
Autres commissions	1 734 896	273 673	1 461 223	1 591 501	193 454	1 398 047
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	2 402 478	314 071	2 088 407	2 183 458	231 081	1 952 377

4.3 COUT DU RISQUE

	31/12/16	31/12/15
DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 826 247	4 951 726
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	5 227 766	4 298 180
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	241 332	357 522
Autres provisions pour risques et charges	357 149	296 024
REPRISES DE PROVISIONS	3 909 492	2 645 100
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	3 604 614	2 481 443
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	11 868	10 684
Reprises des autres provisions pour risques et charges	293 010	152 973
VARIATION DES PROVISIONS	1 405 848	946 505
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	134 253	270 865
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	1 448 711	737 588
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	177 116	61 948
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
COUT DU RISQUE	3 322 603	3 253 131

INFORMATION SECTORIELLE

	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL	INTERCO	TOTAL
TOTAL BILAN	301 969 817	17 249 381	51 340 101	-18 847 864	351 711 435
dont					
ELEMENTS D'ACTIFS					
Actifs financiers disponibles à la vente	23 359 489	7 776	16 298 613	-3 672 509	35 993 369
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	25 687 923	21 371	1 836 509	-15 669 223	11 876 580
Prêts et créances sur la clientèle	173 335 643	16 186 188	24 593 985	-263 046	213 852 770
Placements détenus jusqu'à leur échéance	15 065 749		183 729		15 249 478
ELEMENTS DU PASSIF					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	21 092 312	13 052 458	15 485 214	-15 722 355	33 907 629
Dettes envers la clientèle	229 416 945	893 581	29 516 975	-89 862	259 737 639
CAPITAUX PROPRES	39 567 405	1 784 755	2 750 047	-2 731 283	41 370 924



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RESULTAT	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL	INTERCO	TOTAL
Marge d'intérêt	8 412 094	636 768	1 354 355	3 957	10 407 174
Marge sur commissions	1 344 981	33 572	1 232 238	-522 384	2 088 407
Produit net bancaire	12 746 539	837 342	2 865 481	-794 650	15 654 712
Résultat Brut d'exploitation	6 381 599	509 375	880 312		7 771 286
Résultat d'exploitation	3 853 159	209 366	386 158		4 448 683
Résultat net	2 518 143	142 060	378 015		3 038 218
RESULTAT NET PART DU GROUPE	2 229 301	91 073	323 052		2 643 426

PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

PARTICIPATION	% INTERET BCP	% CONTRÔLE	CAPITAL SOCIAL EN MILLIERS	METHODE DE CONSOLIDATION
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	TOP
BP Centre Sud	51,00%	100,00%	1 184 543	IG
BP Fes Taza	53,20%	100,00%	1 110 042	IG
BP Laayoune	51,94%	100,00%	590 426	IG
BP Marrakech B Mellal	54,47%	100,00%	1 152 367	IG
BP Meknes	51,43%	100,00%	856 134	IG
BP Nador Al Hoceima	51,03%	100,00%	871 068	IG
BP Oujda	51,31%	100,00%	764 672	IG
BP Tanger Tetouan	50,79%	100,00%	1 012 975	IG
BP Rabat Kenitra	53,10%	100,00%	1 856 791	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	77,98%	100,00%	1 926 800	IG
IMC	48,59%	50,34%	45 644	IG
VIVALIS	77,25%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	90,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	74,35%	83,76%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	85,28%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	77,25%	77,25%	100 000 000	IG
BANK AL AMAL	43,49%	35,97%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%		IG
M2T	54,74%	54,74%	15 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	44,56%	57,14%	850 943	IG
MUTUELLE ATTAMINE CHAABI	0,00%	100,00%	50 000	IG
UPLINE GROUP	89,15%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	89,15%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	89,15%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	89,15%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	23,18%	26,00%	1 000	MEE
MAGHREB TITRISATION	21,40%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,42%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	89,15%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	89,15%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	89,15%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	32,09%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	80,24%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	44,58%	50,00%	100	MEE
CHAABI MOUSSAHAMA	89,15%	100,00%	5 000	IG
EMERGENCE GESTION	29,42%	33,00%	300	MEE
SAPRESS	29,42%	33,00%	35 000	MEE
WARAK PRESS	29,71%	33,33%	5 000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	77,63%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%		IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	83,50%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	83,42%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	46,79%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	44,69%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	82,70%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	45,86%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	64,82%	100,00%	10 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	55,63%	100,00%	18 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	70,38%	100,00%	10 136 720	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	52,60%	100,00%	1 666 670	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	70,69%	100,00%	1 078 590	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	50,55%	100,00%	1 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	77,21%	100,00%	1 000 000	IG



ORGANISATION ET STRUCTURES DEDIEES A LA GESTION DES RISQUES

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet de repérer les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité directeur, Conseil d'administration, Comité d'audit, Comité gestion des risques, Comité placement...);
- la Direction Générale Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel);
- les instances relevant du contrôle interne.

1. RISQUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Politique générale de crédit

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objet de définir un cadre global pour les activités générant les risques de crédit.

Ses principes sont appliqués pour assurer au Groupe un développement serein de ses activités. La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- sécurité et rentabilité des opérations ;
- diversification des risques ;
- normalisation de la gestion des risques de crédit au sein de l'ensemble des organismes du CPM ;
- sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- notation des entreprises et professionnels et scoring à l'octroi des crédits aux particuliers ;
- séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion des risques de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et du suivi des risques.

Dispositif de décision

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- l'analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes et deuxième lecture de risque faite par les entités risques au niveau des BPR et de la BCP ;
- la prévention du risque à travers un rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- l'exercice des pouvoirs dans le cadre de comités traduisant la collégialité de la décision ;
- un schéma délégataire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- l'exclusion des pouvoirs des BPR des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- la séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit tant au niveau de la BCP qu'au niveau des BPR.

Dispositif de surveillance des risques

Un même dispositif de suivi et de contrôle des expositions est institué pour l'ensemble des segments de la clientèle du groupe. A cet effet, la fonction Risk Management est relayée par d'autres fonctions en charge de la gestion opérationnelle, le contrôle permanent,

notamment les lignes métiers qui assurent la sélection et le cadrage des autorisations et les entités en charge des risques qui jouent un rôle essentiel dans le suivi et la gestion des engagements à travers :

- la surveillance globale des engagements (par pays, région, marché et classe de risque)
- le contrôle des délégations (délégations de pouvoirs, habilitations informatiques...);
- le contrôle de la qualité des risques encourus ;
- le suivi des risques majeurs et de concentration ;
- le suivi permanent et rapproché des créances sensibles (dépassements sur les lignes de crédit, autorisations échues et non renouvelées, impayés...).

Dispositif de notation

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en termes d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties, qu'il s'agisse d'Etats souverains, de Banques ou d'entreprises. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est assujettie au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

Par ailleurs, la Banque est engagée dans un projet structurant visant la construction d'un système de notation retail qui servira à fonder sa deuxième tranche encore nécessaire au passage aux approches "notation interne".

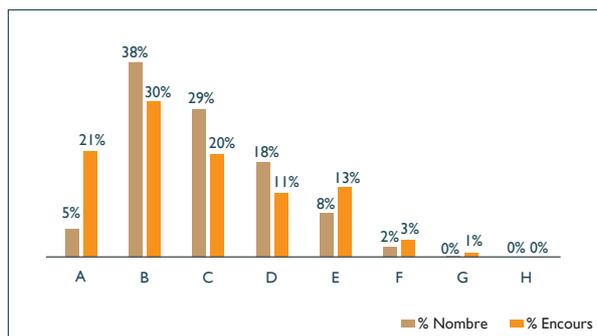
Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit et repose sur une série de modèles appropriée à chaque catégorie d'actifs. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Elle est attribuée au moment du montage du dossier de crédit, et est révisée au moins une fois par an. De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes, en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes G et H) qui font l'objet d'un examen au niveau des Comités Risques.

En outre et dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, connus sous le nom de backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la viabilité des modèles de notation et de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

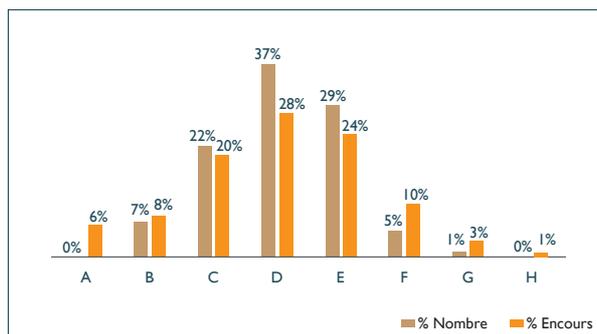
Au 31 décembre 2016, la distribution du portefeuille noté se présente comme suit :

Distribution du segment des GE* par classe de risque



*GE : entreprise avec un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 millions de dirhams.

Distribution du segment des PME* par classe de risque



*PME : entreprise avec un chiffre d'affaires compris entre 3 et 50 millions de dirhams.



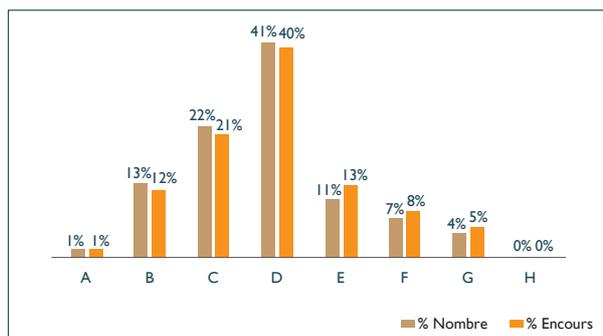
GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille, en nombre et en encours, est concentré sur les notes se situant entre les classes A et E.

Les notes A, B et C concentrent 71% des encours et du nombre des entreprises GE notées. Pour les PME, les classes B, C, D représentent 66% en nombre et 56% en encours.

Distribution de la TPE/PRO en Nombre et en Encours



L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments.

Dispositif de suivi du risque de concentration

• Concentration individuelle :

La concentration individuelle des risques fait l'objet d'un suivi minutieux par la Banque d'une part pour obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et, d'autre part, pour assurer la diversification des contreparties nécessaires à la dilution des risques. A ce titre, la Banque a mis en place un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées (environ 520 contreparties hors filiales). Ledit processus est dupliqué au niveau de l'ensemble des entités chacune dans son périmètre.

En parallèle à ce suivi, une attention particulière est accordée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres.

Crédits par décaissement	En % des emplois productifs CPM (*)
100 premiers risques CPM (*)	57%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM (*)	30%

(*) : Hors filiales

• Concentration sectorielle

Le CPM dispose d'un dispositif de gestion et de suivi du risque de concentration sectorielle s'articulant autour de limites sectorielles dont le monitoring et le suivi impliquent l'application de mesures adaptées en fonction de la limite atteinte.

Ce dispositif, qui est une composante importante du processus de planification, s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, et consiste à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Cela permet de définir des orientations stratégiques en termes de part de marché globale sur un secteur/sous-secteur donné et se traduit par un développement ciblé et maîtrisé.

Par ailleurs, la Banque dispose d'importants outils lui permettant de cerner ses risques de concentration, dont un outil dédié à la gestion des groupes de contreparties liées, et une base de données des promoteurs et projets opérant dans le secteur de la promotion immobilière.

Revue du portefeuille

La revue de portefeuille constitue de plus en plus un outil important du dispositif de surveillance et de gestion des risques majeurs et de concentration. Il vient compléter le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classes de risque, par niveau d'engagements ...

A travers l'analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties, une définition de limites individuelles est opérée. La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer de la visibilité nécessaire à la prise de décision, notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter vis-à-vis d'un portefeuille donné (développement des relations, maintien, désengagements, renforcement des sûretés...).

Par ailleurs, ce processus s'étend progressivement pour couvrir d'autres volets se rapportant à l'appétence au risque de crédit dont notamment la déclinaison des limites sectorielles en

limites individuelles par groupe de contreparties.

Pour la réalisation des revues de portefeuille, la Banque dispose d'une base de données risques, construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l'examen groupé d'un portefeuille donné (centrales des bilans propres à la Banque, base de notation, base groupes...). Ces aspects sont complétés par la contribution de la fonction en charge des études sectorielles qui produit les aspects qualitatifs nécessaires à l'analyse du portefeuille.

Suivi des risques sensibles

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties, afin de pouvoir les traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque peuvent encore être plus efficaces et peu onéreuses.

Il est particulièrement important pour la Banque que les entités commerciales aient la capacité d'identifier, le plus tôt possible, les contreparties présentant une situation financière dégradée et de les placer sur la Watch List.

Dans ce cadre, la Direction Générale Risques Groupe a la charge de définir les politiques et les procédures les plus adéquates pour évaluer régulièrement la qualité des actifs, revoir les contreparties sous surveillance et proposer les actions correctives si nécessaire.

A cet effet, la Watch List, qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la Banque de préserver dans le temps son potentiel de recouvrement.

La procédure de gestion des risques sensibles s'applique au portefeuille des créances saines. Elle concerne tous les engagements bilan et hors bilan portés sur la clientèle des entreprises et professionnels.

Le suivi et la gestion des créances sensibles sont assurés aussi bien par le Risque Groupe que par les fonctions risques situées au niveau des Banques Régionales et Filiales Subsahariennes. Ce suivi s'opère trimestriellement dans le cadre des Comités idoines.

2. RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché représentent les risques de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché (taux de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, coûts des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers, est dotée d'un dispositif de gestion des risques de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à la couverture de ses éléments. Les risques de marché issus du portefeuille bancaire font l'objet d'un suivi et d'un encadrement adaptés dans le cadre de la gestion des risques structurels de taux et de liquidité.

Stratégie risques

En vue de sécuriser le développement des activités de marché, le Groupe a développé, dans le cadre de sa Stratégie Globale de Gestion des Risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse des risques de marché.

Les principes directeurs de la Stratégie Risques du Groupe permettent de :

- maîtriser les risques sur les expositions
- sécuriser le développement des activités de marché du Groupe dans le cadre des orientations stratégiques du Plan Moyen Terme et des dispositions réglementaires ;
- adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités de marché.

Ces principes directeurs sont traduits en fonction du niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché. Ils sont déclinés à travers une politique de gestion prudente et un dispositif structuré.

Politiques et procédures

La politique de gestion des risques de marché définit le cadre global de la gestion des risques liés aux activités de marché. Elle intègre, au sein d'un dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de gestion des risques ainsi que les principes et lignes directrices adoptés par la Banque pour orienter son exposition aux risques sur les activités de marché. Cette Politique prend appui sur un corpus réglementaire interne comprenant un ensemble de circulaires, de procédures et de normes encadrant la prise de risques sur les activités de marché.

La politique de gestion des risques de marché met l'accent sur :

- les rôles et les responsabilités des organes de gouvernance et de gestion ainsi que les missions des entités opérationnelles impliquées dans la gestion des risques de marché ;
- la détermination et la revue des limites de marché ;
- la revue des expositions et des risques ;
- les méthodologies de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation ;
- les outils de suivi et de reporting.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché, notamment :



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

- un dispositif de séparation des portefeuilles des activités de négociation de celles à caractère bancaire, traduisant les prérogatives des circulaires 26/G/2007 et 8/G/2010 relatives au calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.
- un système de délégation de pouvoirs encadrant les attributions déléguées aux responsables des activités de marché en vue de :
 - sécuriser les opérations et limiter les risques ;
 - se conformer à la réglementation bancaire en matière de contrôle interne et de gestion prudentielle ;
 - optimiser les circuits décisionnels ;
 - améliorer la rentabilité.
- une politique de gestion des produits dérivés décrivant le processus de lancement, de suivi et de gestion d'un produit dérivé. Elle encadre ainsi les attributions déléguées aux différentes fonctions intervenant dans ce processus et les principales limites auxquelles cette activité est assujettie.

- les limites de sensibilité au risque de taux d'intérêts par Time Buckets pour les opérations de change à terme, swaps de change et de trésorerie devises ;
- les limites par indicateurs de sensibilité (Delta, Gamma et Vega) par sous-jacent pour le portefeuille des options de change ;
- les limites par classes d'actifs et les limites de concentration par action de l'univers d'investissement, définies en pourcentage de l'encours effectif du portefeuille Actions ;
- les limites de Stock Picking pour le portefeuille Actions.

Ce dispositif est renforcé par des limites de **VaR** (Value at Risk) comme limites globales déclinées par portefeuille et par classe de facteurs de risques.

Le dispositif des limites des risques de marché est basé sur une grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché et par intervenant. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

• Acteurs et entités impliqués dans la gestion des risques de marché

La maîtrise des risques de marché est assurée au travers des instances de gouvernance ad-hoc appuyées par les acteurs suivants :

« La Banque des Marchés » : constitue la première ligne d'autocontrôle. En matière de risque, ses attributions comprennent :

- la proposition de limite de risque pour chacun des portefeuilles sous gestion en fonction des objectifs de rendement et de tolérance au risque. Ces limites de risque sont soumises, après analyse et calibration par le Risk Management, au Comité Gestion Globale des Risques Groupe pour validation ;
- La soumission pour approbation, suivant un dispositif de délégations de pouvoirs régi par une circulaire interne, des transactions qui dépassent leur niveau de compétence.

« Le Middle Office » : réalise le contrôle de premier niveau et exerce quotidiennement des actions de suivi en toute indépendance par rapport aux opérationnels des activités de marché. Ses principales attributions consistent en :

- un suivi et contrôle des opérations de marché (mise à jour des données, suivi des positions, conformité des opérations, analyse et correction des écarts...);
- une analyse des résultats des activités de marché : rapprochement, réconciliation et suivi des profits et pertes (P&L)...
- un suivi des risques : surveillance des limites, analyse et suivi des opérations de couverture...
- une optimisation et développement des moyens de traitement (participation et accompagnement lors des développements des systèmes d'information, des nouveaux produits, des référentiels internes et des procédures de gestion...).

« Les Risques de Marché » : définit les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché de la Banque. Cette fonction est en charge du contrôle de deuxième niveau. Ses principales missions consistent à :

- concevoir, développer et organiser le dispositif de gestion des risques de marché ;
- définir les méthodologies de mesure des risques et de détermination des limites ;
- assurer un suivi des positions, des limites et des risques engendrés par les activités de marché ;
- assurer le développement et l'optimisation des outils et systèmes de mesure des risques ;
- produire les reportings réglementaires et internes destinés au régulateur et aux différents comités et instances de gouvernance du Groupe.

« Les Risques de Contrepartie » : intervient sur les aspects méthodologiques relatifs aux risques de contreparties liés aux activités de marché en concevant et implémentant les normes du Groupe.

• Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, la Banque est dotée d'un dispositif organisé autour de quatre axes :

- un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;
- une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

• Limites applicables

Le dispositif des limites des risques de marché est développé autour des principaux indicateurs suivants :

- les limites d'encours maximales du portefeuille de négociation par compartiment, portefeuille et sous portefeuille, et par classes de risques ;
- les limites de durée et de sensibilité pour le portefeuille de négociation obligataire ;
- la limite Stop Loss en % de la position nette de change dans chaque devise ;
- la limite courte de position de change ;
- les limites de position par devise et de position de change globale en % des Fonds Propres ;

• Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi des risques de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Risk Management. Le Comité Gestion Globale des Risques Groupe (CGGR) s'assure, via un reporting trimestriel des niveaux d'exposition, des rendements, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

Le système de reporting des risques au sein de la Banque revêt deux formes :

- un système de reporting interne de gestion relatif au processus de surveillance des risques et le contrôle interne; comprenant des indicateurs de surveillance des risques par compartiment ainsi que les études d'impact menées avec le superviseur et/ou la profession;
- un système de reporting réglementaire périodique vers le superviseur et les autorités de tutelle, selon les canevas standardisés par BAM.

• Outils de contrôle et de gestion des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : le calcul de la value at Risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarios de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, les risques de marché que la Banque a pris sur les activités de Trading dans les conditions normales du marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarios historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille Trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risques.

Consciente des limites du modèle de VaR, la Banque incorpore dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L à partir des scénarios standards ou des scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories, à savoir des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Les principaux scénarios retenus sont :

- une variation de taux de +/- 1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50bps et +/- 100bps (indicateurs globaux et par tranche de maturité) ;
- une variation extrême de taux de 200 bps ;
- une variation des cours de +/- 1% et de 5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique de taux, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

Evolution des expositions et du profil de risque

A fin décembre 2016, l'encours global du portefeuille Trading est arrêté à 59 milliards de dirhams, dont 64% placés en titres obligataires directs ou via OPCVM. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de corrélation du portefeuille global est estimée à 143,7 millions de dirhams, soit 0,37% de la valeur marchande du portefeuille qui s'élève à 39 milliards de dirhams au terme de l'année 2016.

La VaR estimée est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et accessoirement sur les opérations de change à terme, les opérations de trésorerie devises, les dérivés de change et les titres de propriétés. Cela est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille de négociation.

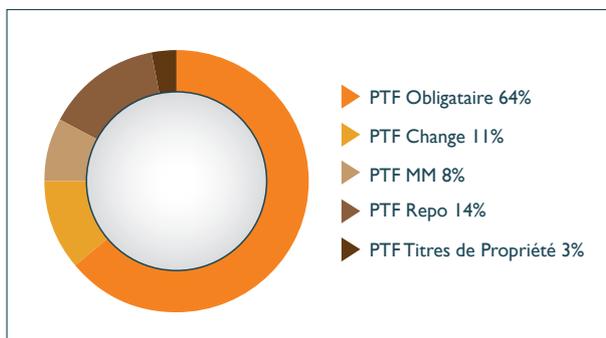
Les graphiques suivants présentent à fin décembre 2016, la structure du portefeuille Trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR Globale.



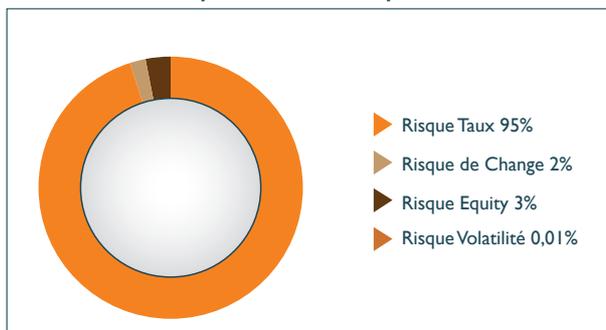
GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 31 DÉCEMBRE 2016

Structure de l'encours de la SDM



Décomposition de la VaR du PTF globale par facteur de risque



Compartiment change :

Les portefeuilles de change à terme et de swaps de change ont enregistré chacun des fluctuations entre 74 millions MAD et 1,3 milliard MAD pendant toute l'année 2016.

La position de change est restée globalement au même niveau que l'année 2015, tout en enregistrant des pics de plus de 4,5 milliards MAD courant l'année 2016. La position de change nette de la Banque atteint 3,2 milliards MAD au 31 décembre 2016. Les limites réglementaires par rapport au niveau des fonds propres, pour la position globale et les positions par devises, sont respectées.

La VaR de l'activité Trading de change atteint 4,9 millions MAD en fin d'année. Le compartiment change à terme constitue le plus gros contributeur de VaR dans le portefeuille de change avec 3,9 millions MAD.

Compartiment obligataire :

Les limites obligataires d'encours, de durée et de sensibilité ont été rehaussées compte tenu d'une part de l'appétence au risque de la Banque et de la stratégie de placement de la Banque des marchés, et d'autre part des caractéristiques de la dette du Trésor en circulation en 2016.

La VaR de l'activité Trading obligataire, y compris le portefeuille OPCVM obligataire, s'élève à 124,6 millions MAD à fin décembre 2016.

Compartiment Actions et OPCVM Diversifié

L'encours du portefeuille Actions et OPCVM Diversifié affiche 2,055 milliards MAD au 31 décembre 2016.

La VaR de l'activité Trading sur les titres de propriétés Actions, à fin décembre 2016, se situe à 12,7 millions MAD.

3. RISQUES FINANCIERS

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- améliorer progressivement le gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux :

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des

taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la Banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux, s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêt des états de synthèse ;
- deux fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à moyen terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT) ;
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité de gestion des risques sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels ;
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité de gestion des risques et validé par le Comité directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

Evolution des indicateurs de risque

Au 30 juin 2016, le profil des actifs et des passifs à court terme était à peu près le même que celui à fin décembre 2015. Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- la baisse des prêts de trésorerie nets en dirhams de 1,6 milliard de dirhams ;
- la hausse de la réserve de liquidité de 2% à 4% ;
- la tombée de la dette subordonnée de 1,5 milliard de dirhams ;
- la baisse de la durée résiduelle des dépôts à terme, qui est passée de 6,5 mois en décembre 2015 à 6,0 mois en juin 2016.

Ces opérations n'ont que très légèrement modifié la sensibilité des bénéfices à une variation des taux du marché. Ainsi, en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice varie de 139 millions de dirhams contre 132 millions de dirhams en décembre 2015. A noter que la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste bien en dessous des limites des objectifs de risque du groupe.

A fin décembre 2016, le profil de risque est devenu négatif en cas de hausse des taux en raison de :

- la baisse des actifs à court terme avec principalement la baisse prêts de trésorerie et des pensions reçues des établissements de crédits (-4,5 milliards de dirhams) ;
- la hausse des passifs à court terme avec principalement la hausse des emprunts de trésorerie et des pensions données aux établissements de crédits (+7,6 milliards de dirhams), conjuguée à l'augmentation du portefeuille titre ;
- et, dans une moindre mesure, la hausse des engagements de financement donnés à court terme.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois, sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la Banque en 2015 et 2016. L'impact d'une telle variation représente moins de 2% du PNB et 1% des fonds propres réglementaires.

	Décembre 2015	Jun 2016	Décembre 2016
Impact sur le bénéfice (en millions de dirhams)	132	139	-39
par rapport au produit net bancaire	1,20%	1,24%	0,35%
Impact sur la valeur économique sur le CT (en millions de dirhams)	-153	-204	-251
par rapport aux fonds propres réglementaires	0,54%	0,74%	0,92%



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

Risque de liquidité :

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

Dispositif de gestion du risque global de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de bons du Trésor et, dans une moindre mesure, de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- le suivi du ratio réglementaire de liquidité, le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et des ratios de liquidité définis en interne,
- l'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de scénarios dynamiques sur l'horizon du PMT ainsi que l'échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité du Groupe à moyen et long termes,
- le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie,
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contrepartie avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants,
- le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporates

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe, une part qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences s'est prolongé en 2016 et compte se poursuivre tout au long de la période du PMT, contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, le Groupe est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir, occasionnellement et à court terme auprès de BAM, des Banques et d'autres institutions financières, aux opérations de pension.

Evolution des indicateurs de risque

Le total des actifs du CPM s'est établi à 291 milliards de dirhams à fin décembre 2016 contre 280 milliards de dirhams en décembre 2015, soit une augmentation de 3,9%.

En décembre 2016 et par rapport à décembre 2015, les emplois devant être refinancés en cash représentent plus de 20 milliards de dirhams. Il s'agit principalement des crédits clientèle (+2,7 MdDH), du portefeuille titres de transaction et de placement (+11,5 MdDH), et de la hausse du compte BAM (+5 MdDH) du fait notamment de l'augmentation du seuil de la réserve monétaire de 2% à 4%. Ces montants, ainsi que la baisse des dépôts entreprises (-5 MdDH) et le non renouvellement de la dette subordonnée (-1,5 MdDH), ont été refinancés par :

- une augmentation des dépôts des particuliers (+11,4 MdDH)
- le recours au marché monétaire sous forme d'emprunts de trésorerie et la hausse des REPO, alors que parallèlement les prêts de trésorerie et Reverse REPO enregistrent une baisse.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 3%, passant de 222 milliards de DH en décembre 2015 à 229 milliards de DH à fin décembre 2016. Cette hausse concerne les dépôts des particuliers, aussi bien les comptes sur carnet (+8,1%) que les dépôts à vue (+8,5%) ; tandis que les dépôts des entreprises ont baissé (principalement sur les dépôts à terme avec -3 MdDH). La part des ressources non rémunérées a poursuivi sa hausse passant de 63,9% en 2015 à 64,9% en 2016.

Le coefficient de transformation du Groupe s'est situé à 83,8% en décembre 2016 contre 86% un an auparavant du fait du développement plus important des dépôts de la clientèle par rapport à l'activité de crédit.

4. RISQUES OPERATIONNELS

Dispositif de gestion des risques opérationnels

Le Groupe définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition du risque opérationnel inclut le risque juridique et de réputation, mais exclut le risque stratégique.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II. Globalement, il s'inscrit dans un système d'amélioration continue :

- collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- analyser ces risques et/ou incidents et évaluer leurs conséquences financières ;
- communiquer les données sur ces risques et/ou incidents et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- faire engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts et la probabilité de survenance des événements de risques.

Organisation de la filière risques opérationnels

La filière risques opérationnels s'articule autour de :

- la fonction centrale au niveau de la BCP qui est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques ;
- un gestionnaire de risques régional qui assure les relais de la fonction centrale au niveau des BPR ;
- des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes. Ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion des risques mis à leur disposition ;
- des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risques opérationnels en synergie avec le dispositif adopté au sein de la Banque.

Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les quatre principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents, le suivi des risques liés aux activités externalisées et le plan de continuité d'activité.

Cartographie des risques

La démarche de cartographie s'appuie sur le référentiel des processus et adopte le découpage déployé par l'organisation. A travers des ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et décrits, puis évalués selon deux paramètres à savoir la fréquence et l'impact financier.

Pour chaque événement de risque, une appréciation du dispositif de maîtrise des risques (DMR) est établie selon trois niveaux : « Satisfaisant », « A renforcer » ou « Insatisfaisant ».

La cartographie permet d'avoir une vue hiérarchisée des risques et de privilégier des plans d'actions par métier. En général, ces plans d'actions sont intégrés dans les projets lancés par la Banque, notamment la nouvelle vision stratégique baptisée « Elan 2020 ».

Collecte des incidents

Conformément à la réglementation, un système de collecte des pertes et incidents opérationnels, basé sur un mécanisme déclaratif à double regard, est mis en place.

Les correspondants de la collecte des différents métiers saisissent directement au niveau de l'outil informatique dédié. Un workflow est prévu pour permettre aux managers de contrôler la pertinence des informations remontées par les collaborateurs et d'être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre afin de mettre en place des actions correctives.

L'animation permanente des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

A fin décembre 2016, le profil de risque de la Banque reste concentré sur les 4 catégories bâloises habituelles (erreur d'exécution, dommages aux actifs, fraude externe et fraude interne). En intégrant les filiales, le profil de risque subit quelques changements en maintenant la septième catégorie bâloise relative aux erreurs d'exécution comme première source de risque opérationnel. Ce constat est valable, et ce, que l'analyse soit en nombre ou en montant.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire,...) sur une échelle de 1 à 4 permettant d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (santé financière, PCA, visite du prestataire,...) sur une échelle de 1 à 4 mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

Compte tenu des exigences réglementaires et des efforts escomptés dans le verrouillage des contrats, l'évaluation effectuée en 2016 n'a pas remonté d'activité dans la zone rouge. Quant au dispositif de maîtrise, il s'est globalement amélioré grâce à l'organisation des visites et la présentation du document PCA (Plan de Continuité d'Activité) par les prestataires.

Plan de continuité d'activité

La politique générale de gouvernance du Plan de Continuité d'Activité (PCA) du Groupe est diffusée auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Elle définit les principes directeurs, le cadre de référence et l'organisation visant à assurer, en cas de crise, la continuité des opérations critiques de la Banque.

A l'aide d'une méthodologie formalisée, les BIA (Business Impact Analysis) et les DMIA (Durée Maximum d'Interruption Admissible) ont permis d'identifier les processus à récupérer en priorité en cas de crise. A chaque processus critique correspond un plan de secours métier (PSM) précisant le rôle de chacun au moment d'un sinistre, les moyens disponibles ainsi que les actions immédiates à mener en arrivant sur le site de repli.

Il est important de signaler qu'aucun sinistre majeur n'est survenu au cours de l'année 2016 obligeant la Banque à activer son plan de continuité d'activité.



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2016

5. RISQUE PAYS

Politique de maîtrise des risques

Le Groupe est doté d'un dispositif de gestion du risque pays construit autour d'un modèle de notation interne. Ce modèle permet de quantifier le risque sur les pays à partir de données quantitatives (indicateurs économiques et financiers) et qualitatives (environnement politique et réglementaire). La liste des indicateurs utilisés est multiple (Inflation, Solde Public, Dynamique d'investissement, Rule of Law, Regulatory quality...) et se base sur des publications et appréciations d'organismes internationaux (FMI, Banque Mondiale, Doing Business...).

La notation est déclinée selon quatre types de risques différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé ainsi que le risque de système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au delà de 12 mois).

En application de ce dispositif, la BCP a mis en place, depuis 2015, un processus de

provisionnement couvrant le risque pays sur l'ensemble de ses expositions en Afrique Subsaharienne relevant du périmètre ABI.

En matière de gestion des risques, le Groupe place l'alignement du dispositif local sur les standards du Groupe en axe prioritaire. L'année 2016 a ainsi été consacrée à l'achèvement de ce chantier par :

- la mise en place effective d'une fonction risk management de proximité au niveau de la holding ABI, relayée par une fonction surveillance des engagements localisée au niveau de chacune des filiales,
- l'instauration des Comités risques ABI et filiales en ligne avec les meilleures pratiques ;
- le déploiement des outils de pilotage des risques (gestion de la concentration, risques sensibles...).

L'initiative de la BCP témoigne ainsi de sa politique rigoureuse en matière de gestion de l'ensemble des risques, l'objectif étant d'asseoir son développement sur des bases solides et de renforcer ses fondamentaux.

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerkouti
Casablanca, Maroc

M A Z A R S

Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca, Maroc

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 41.370.924 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 3.038.218 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 31 décembre 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 21 février 2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil
Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant



AVIS DE REUNION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca, Maroc

M A Z A R S

Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca, Maroc

**GRUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP)
RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Aux actionnaires de la
BANQUE CENTRALE POPULAIRE S.A
Casablanca

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 41.370.924 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.038.218 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 16 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil
Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant

Les comptes consolidés publiés le 22 février 2017 dans L'Economiste n'ont subi aucun changement et sont disponibles sur le site www.gbp.ma.



BANQUE POPULAIRE
FAITE POUR VOUS